

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Pluviôse, an VII.

Jugement à Rome de plusieurs individus convaincus d'avoir pris part aux horreurs commises par les Napolitains. — Mise en réquisition de l'argenterie des églises de Lucques. — Véritable objet de la mission du del Parque à Dresde. — Frégates anglaises coulées bas dans le port de Naples par les batteries du fort. — Nouvelles diverses.

Le prix de la souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matières pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

De Madrid, le 22 nivôse.

Don Augustin Bellancourt, connu si avantageusement en France & en Angleterre par ses talens pour la mécanique, est de retour dans cette capitale depuis quelques jours. Le roi vient de lui donner une preuve de bonté & de justice. Don Augustin avoit été nommé, il y a plusieurs années, directeur-général des machines relatives au perfectionnement des arts en Espagne. Le dépôt de ces machines étoit dans une partie du château du Buen-Retiro, situé à l'une des extrémités de Madrid, que les rois ont habité pendant longtemps; mais qui, depuis le regne de Charles III, est presque abandonné. On avoit assigné à M. de Bellancourt, à portée de ce dépôt, un logement commode & meublé, conformément à ses goûts. A son retour, il l'a trouvé dans le plus grand désordre. On en avoit disposé pour d'autres objets.

Le roi, en le revoyant, lui a demandé s'il étoit établi convenablement au Buen-Retiro. — « Il paroît, sire, que l'on ne comptoit plus sur moi. Vos bonnes intentions ont été trompées; je ne sais plus où me loger. — Eh bien, sois tranquille; je me charge de te choisir moi-même un appartement dont tu seras content. » (On sait que les rois d'Espagne tutoient tous leurs sujets.)

En effet, dès le lendemain, Charles IV s'est rendu au Retiro, en a visité les chambres, & a désigné celles qu'il destinoit à M. de Bellancourt. — « Tiens, lui a-t-il dit, voilà l'appartement que tu occuperas désormais: j'aurai soin qu'il te soit conservé dans tous les cas. »

Ce n'est pas pour être ministre d'Espagne à Dresde, que le duc del Parque y est envoyé. Il est chargé d'y négocier le mariage du prince des Asturies avec la fille de l'électeur de Saxe, la plus riche princesse de l'Europe en argent comptant. Son pere, ne pouvant lui laisser ses états, a mis tous ses soins à lui amasser un trésor.

Et elle achettera à ce prix la perspective du trône d'Espagne.

ITALIE.

De Rome, le 16 nivôse.

Tout est tranquille dans notre ville. Les autorités constituées ont repris leurs postes; & le peuple est content de revoir ses magistrats. La commission militaire est occupée à faire le procès à ceux qui ont eu part aux horreurs commises pendant le séjour des Napolitains. Elle en a déjà condamné plusieurs à être fusillés, entr'autres le fameux Valentine, émissaire napolitain, qui, après avoir joué le rôle de patriote, s'est dit commissaire du roi de Naples au moment de l'invasion, & fut fait ensuite commandant de la garde urbaine.

Le consulat, dans une proclamation au peuple, retrace le tableau des excès commis par les satellites du roi de Naples.

Le citoyen Duport, ci-devant commissaire du pouvoir exécutif de la république française, a été nommé ministre des finances.

L'armée française continue à faire des progrès rapides dans le royaume de Naples.

D'Ancone, le 17 nivôse.

Les Français sont maîtres des deux Abruzzes. Nous avons la nouvelle officielle qu'ils ont pris Pescara, Aquila & Chieti, où ils ont trouvé une nombreuse artillerie & des magasins considérables.

De Lucques, le 19 nivôse.

Les Français, après avoir occupé cette ville avec deux demi-brigades, ont désarmé les troupes de ligne & les milices lucquoises qui n'ont fait aucune résistance. Ils ont ensuite élargi tous ceux qui étoient détenus pour opinions politiques; ils ont mis en réquisition l'argenterie des églises, les chevaux, & ont même imposé une contribution de 2 millions; ils ont mis aussi en sequestre les caisses publiques, dont l'une appelée *la tarpea*, contenoit 50 mille sequins.

Les patriotes lucquois émigrés ou exilés sembloient prévenus de l'expédition des Français, & sont rentrés avec eux dans la ville. Cependant il ne leur a pas encore été permis de planter l'arbre de la liberté; on leur a au contraire enjoint de s'interdire tout mouvement.

De Parme, le 19 nivôse.

Le roi de Sardaigne est encore au quartier de Saint-Jean

On prétend que l'état de sa santé ne lui a pas permis de continuer sa route, & qu'il partira demain pour se rendre à Lucques, & de là à Livourne.

De Florence, le 20 nivose.

Les troupes napolitaines parties de Livourne dans la nuit du 15 de ce mois, se rendront directement dans le royaume de Naples. Le gouvernement toscan a exigé cette destination, pour qu'elles ne débarquassent pas à l'isle d'Elbe. Sur ses instances, les troupes arrivées aux Présides sur les côtes de la Toscane, & commandées par le général Damas, sont aussi parties pour Naples.

Le grand duc ayant insisté pour la prompte évacuation de Livourne, & ayant promis aux généraux français que cette place seroit immédiatement évacuée, a été obligé de garantir un emprunt de 100 mille ducats (1500 mille fr.) remboursables en trois mois, ouvert par le commandant napolitain pour le compte de sa cour. Cette somme lui étoit nécessaire pour fréter les bâtimens de transport, & pour d'autres dépenses indispensables au départ des troupes. Sans ce moyen pécuniaire, elles ne pouvoient point partir sitôt : leur cour, après sa défaite, n'a plus envoyé d'argent. Mais durant leur séjour à Livourne, elles ont été entretenues aux dépens du roi de Naples par qui l'emprunt sera, dit-on, remboursé.

De Livourne, le 22 nivose.

Après le départ des Napolitains, le gouvernement a eu pour devoir d'augmenter la garnison de notre ville, pour maintenir en vigueur la neutralité; ce seront les milices qui formeront ce renfort, & non les troupes de ligne, dont le nombre jusqu'à présent n'a pas été accru. Ces corps de milices n'étant pas au reste nombreux, pourra à peine suffire pour faire le service de l'intérieur, & y maintenir le bon ordre de même que sur les frontières.

Plusieurs habitans de Viterbe, du nombre des séditieux, s'étoient, à l'approche des Français, présentés en armes sur nos confins; ils ont été repoussés par un détachement de nos soldats.

Nos troupes ont aussi arrêté des contrebandiers de Castrocaro, qui avoient commis des violences sur une des douanes de la république cisalpine. L'administration du département du Rubicon a adressé des remerciemens au vicaire de la Rocca-Saint-Casciano, pour cette mesure de bon voisinage.

Notre gouvernement a consenti à l'exportation de douze mille sacs de bled de Turquie pour la Corse.

De Gènes, le 25 nivose.

Une lettre du consul français à Livourne, adressée au chargé d'affaires Belleville, nous apprend, il y a quelques jours, la fuite du roi de Naples en Sicile, où il a débarqué le 6 de ce mois. Cette nouvelle a été confirmée par la déposition de plusieurs patrons de bâtimens venant de cette isle; & enfin par une lettre du consul ligurien à Palerme. Ces différens rapports s'accordent à dire que les Anglais, avant de partir, ont mis le feu à l'arsenal; que les forts ont empêché les vaisseaux de sortir du port, & ont coulé bas deux frégates anglaises qui vouloient sortir malgré le feu des batteries.

Le nombre des personnes suspectes exilées par notre directoire en vertu des pouvoirs extraordinaires que lui a conférés le corps législatif, est d'environ 300. Ce sont la plupart des curés & autres ecclésiastiques.

La vertu d'une loi contre les oisifs & les gens sans

aveu, le directoire est autorisé à bannir les mardians étrangers & ceux qui, n'ayant aucune profession, vivent de jeux & de débauches.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 25 nivose.

Ukase de Paul 1^{er}, traduit littéralement de la gazette de Revel.

« Nous avons examiné, sur le rapport du colonel Schakow, la conduite impie du nommé Pircha, bailli de Erenschk, dans le gouvernement de Lithuanie, qui, en mépris de tous les devoirs de son emploi, & en contravention à nos ordonnances, a porté publiquement un chapeau rond & un frac, & a, par cet habillement indécent, ainsi qu'en employant dans l'intérieur de sa maison des gens appartenans à la couronne, suffisamment donné à connoître sa conduite impie; en conséquence, après avoir destitué ce bailli Pircha de son emploi, nous avons ordonné qu'il demanderoit pardon pendant la parade, & à genoux, au colonel Schakow. Il est ordonné de publier cet ukase avec toutes les circonstances de l'impunité du bailli Pircha, afin que personne ne s'avise de commettre à l'avenir de semblables folies, crimes & oublis de devoir. — Le 9 août 1798.

Passwan-Oglou est tranquille à Widdin, & ne s'occupe qu'à remplir ses magasins. Il n'est point avancé dans la Walachie. Le capitain-pacha a son quartier-général dans un village de Bulgarie, & ne reçoit que peu de renforts.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Lucerne, le 28 nivose.

Notre directoire a fait parvenir un message au grand conseil, portant sur l'enveloppe *en comité secret*. Mais, sur les instances de plusieurs membres, il a été lu publiquement. Ce message annonce que l'empereur a défendu de faire aucun paiement aux Suisses dans l'Autriche antérieure, & ordonné qu'un compte général de ce qui leur est dû & de ce qu'ils doivent seroit immédiatement formé.

Le citoyen Visconti, ci-devant ministre de la police de la république cisalpine, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire de cette république en Helvétie.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 28 nivose.

Les individus arrêtés il y a deux mois par ordre de notre gouvernement, pour desseins contre-révolutionnaires, ne sont pas encore jugés.

Nos gazettes ont annoncé, il y a quelques tems, que le citoyen Eikenbroek, agent particulier des ex-directeurs van Langen & Wibo-Finje, auquel on avoit, dit-on, confié de fortes sommes, avoit été arrêté à Paris par ordre du gouvernement français, au moment où il se disposoit à revenir ici. Jusqu'à présent il n'est pas encore de retour.

Depuis l'introduction de la religion réformée dans notre république, on avoit toujours consenti au mariage de l'oncle avec la niece. Notre corps législatif vient de prohiber cet usage, à l'occasion de la demande faite, à ce sujet, par un juif d'Utrecht, nommé J. Cohen.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 2 pluviôse.

Le dernier entretien du comte de Metternich avec nos ministres relativement à l'état actuel de la partie de la rive droite du Rhin occupée par nos troupes, a, dit-on, été

ass-z viv. Les conférences entre nos ministres & ceux du roi de Prusse continuent. On croit qu'elles ont pour objet la marche des Russes, à laquelle le cabinet de Berlin paroit vouloir s'opposer.

Les mouvemens des troupes & les préparatifs de guerre, le long de la rive gauche du Rhin, sont les mêmes. L'aile droite de l'armée de Mayence a été considérablement renforcée par des troupes d'abord destinées à passer en Suisse & en Italie, & qui ont reçu contre-ordre. Tout est prêt pour passer le Rhin, & pour s'avancer vers le Danube.

La même activité regne dans les environs de Mayence; un corps de troupes s'est nouvellement avancé de la Sieg sur les bords de la Nidda; il y restera en cantonnement. Une partie des divisions qui se sont retirées dernièrement de la rive droite, vont, assure-t-on, y retourner.

De Bruxelles, le 4 pluviôse.

Il s'est fait, il y a quelques jours, un assez grand nombre d'arrestations. Parmi les individus enlevés, on en remarque plusieurs qui étoient attachés à l'ancien gouvernement autrichien. On croit qu'ils seront tous conduits à Paris sous escorte.

La majeure partie de notre garnison est partie pour Mons. Toute la garnison de cette place vient la relever. Une partie est déjà arrivée ici.

Quelques bandes éparses de rebelles pressées par nos troupes, se sont jetées sur la rive droite de la Meuse, vers la ci-devant Gueldre Prussienne. Les mesures sages & énergiques qui sont prises par nos généraux, font espérer que les brigands n'auront bientôt plus d'asyles, & seront totalement dispersés & soumis. Les excès qu'ils ont commis dans les campagnes, sont inouis.

Des lettres de Coblenz, venant de bonne source, nous donnent les détails suivans sur la situation de la forteresse d'Ehrenbreistein. Les malheureux habitans du village du Thal éprouvent toutes les horreurs de la misère & du besoin. Ils ne reçoivent que très-peu de subsistances des magasins de la place. Leur situation est affreuse; ils n'ont d'espérance que dans la prise d'Ehrenbreistein par les français.

Quant à la garnison, on assure qu'elle a encore de la farine, du vin, du bois & de la viande salée pour quatre ou cinq décades; mais elle manque d'huile & de médicamens pour les malades. Les mêmes lettres ajoutent que plusieurs bataillons d'infanterie ont quitté les environs d'Ehrenbreistein pour se porter sur le Haut-Rhin. Cependant le blocus est chaque jour plus sévère, malgré la diminution des forces qui sont devant la place.

L'armée nationale de terre de la république batave est composée de deux divisions, formant environ 25 mille combattans de la plus belle tenue. Dans le cas où la guerre viendrait à éclater de nouveau, une de ces divisions se rendra sur le Bas-Rhin; il ne restera en Hollande qu'une division nationale & une division de troupes françaises à la solde de la république batave.

DE PARIS, le 6 pluviôse.

Ce n'est qu'aujourd'hui que le journal officiel publie l'arrêté du 28 nivôse, qui accorde 20 jours pour se rendre à l'isle d'Oleron, à ceux des individus frappés de déportation par la loi des 19 & 22 fructidor, qui ont fait une déclaration conforme à la loi du 19 brumaire dernier.

— Tout le monde demande des nouvelles de l'armée d'Italie. Pour répondre à ces doutes de la bonne-foi ou de la malveillance, il suffit d'avoir lu, avec quelque atten-

tion les dernières dépêches de Championnet, & de se rappeler que, vu les distances, il f.loit cinq ou six jours avant que la réunion qu'il attendoit de deux divisions au corps d'armée fut effectuée; or, en ne supposant que cinq ou six jours nécessaires, après cette réunion, pour achever une conquête & une guerre, & en supposant aussi que le dégel n'ait pas retardé la marche du courrier, il ne peut arriver que le 10 ou le 11 pluviôse. Aussi ne paroit-il pas que le gouvernement l'attende plutôt.

— Le citoyen Chevannes, chef du bureau particulier du ministre de la justice, est nommé secrétaire-général du ministère de la police. On applaudit beaucoup à ce choix.

— « L'un des coryphées du parti anarchiste du département du Puy-de-Dôme, disoit dernièrement à l'un des » régulateurs des élections de l'an 5 : *Nous sommes bien » fous de nous faire la guerre; réunissons-nous pour cul- » biter le directoire, qui nous opprime les uns et les autres.* » — On ignore ce que répandit le royaliste; mais ce qu'on » sait bien, c'est qu'il répéta lui-même ce propos à qui » voulut l'entendre. » (Extrait du Rédacteur.)

— Il y a eu, ces jours-ci, une foule nombreuse sur les quais pour attendre la débacle de la Seine, qui ne peut tarder, parce que le dégel est entier. On a pris des précautions pour garantir les ponts.

— Le poète Delisle n'étant pas revenu en France, comme il y avoit été invité par l'institut national, sa place a été déclarée vacante dans la séance du 5 pluviôse.

Dans la même séance, le citoyen Chalgrin a été nommé membre de la section d'architecture, à la place du citoyen Dewailly, mort il y a quelques mois.

Le citoyen Olivier a aussi été nommé associé pour la section de zoologie, à la place de feu Bruguière.

— On parle de l'arrivée à Paris d'un second aide-de-camp de Toussaint-Louverture, qui auroit achevé de dissiper les inquiétudes sur la prétendue indépendance de Saint-Domingue.

— Auguste Hoss, connu par les vœux qu'il n'a cessé d'émettre depuis long-tems en faveur d'une révolution en Piémont, quitte Paris pour retourner dans ce pays.

— Un écrivain français travaille à la traduction du livre de Kant, intitulé : *Critique de la Raison pure*. Cet ouvrage a beaucoup de réputation en Allemagne.

— On assure que le fameux passage del Salto de la Cervia, que le grand-duc de Toscane avoit fait fortifier à grands frais, avoit été remis par son ordre à nos troupes; mais que depuis il a été évacué par elles & rendu aux Toscans.

V A R I É T É S.

Il vient de paroître à Madrid un ouvrage nouveau, imprimé à l'imprimerie royale, & intitulé : *Informes sobre algunas producciones naturales, &c. Observations sur quelques productions naturelles, découvertes dernièrement dans les domaines d'Espagne, et autres traités, &c.*, par D. D. G. Ferrnandes.

Cet ouvrage contient des détails curieux & utiles, particulièrement sur la géographie-physique de l'Espagne, & sur divers objets d'histoire naturelle. On y annonce qu'on a découvert dans la Guyane un nouveau bois de teinture, appelé *paragan*. C'est un arbre dont l'écorce bouillie donne à l'eau une couleur qui résiste aux acides plus que les bois de campêche & du Brésil. Les acides du vinaigre, du citron & du tartre ne font qu'animer sa couleur natu-

relle & le changer en un beau couleur de rose. Les parties colorantes se forment avec une égale facilité sur la soie, la laine & le coton; mais la couleur est plus brillante sur la soie, un peu moins sur la laine, & moins encore sur le coton. La décoction des racines de cet arbre, mêlée avec différentes substances, forment diverses nuances de couleur de rose plus ou moins vives; mais elles ne résistent pas à la lumière du soleil, aussi bien que les teintures du bois de campêche & du Brésil.

On trouve, dit un voyageur, dans l'église de Sarragosse, l'épigramme suivante d'un chantre du roi d'Espagne :

« Ci git Juan Cabecca, choriste de notre seigneur le roi. Lorsqu'il fut regu dans le chœur des anges, sa voix se distinguoit tellement des autres que Dieu lui-même l'écouloit avec attention, & qu'il dit avec haineur aux anges : *Taisez-vous, têtes de veaux, et laissez chanter mes louanges à Juan Cabecca, choriste de sa majesté le roi d'Espagne* ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTÉ.

Séance du 6 pluviôse.

Panvret annonce le départ des conscrits du département de la Manche. — Mention honorable.

Duplantier présente un nouveau projet en remplacement de celui rejeté par le conseil des anciens, sur les droits à exercer par la république sur les biens des ascendans des émigrés. — Impression & ajournement.

Thiessé, au nom d'une commission, présente le projet suivant sur les délais à accorder pour le paiement des obligations mobilières contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Il y aura prorogation de délai pour effectuer le paiement des obligations mobilières, contractées en papier-monnaie.

Ce délai sera de deux années pour les obligations échues lors de la promulgation de la présente; pour celles qui échoieront dans l'intervalle des deux années après la promulgation, le délai sera également de deux années, à dater du jour de l'échéance.

Ce délai expiré, le paiement aura lieu dans le courant de l'année suivante, de trois en trois mois, & en quatre portions égales. Les obligations à long terme seront acquittées, chacune à leur échéance. Les intérêts seront payés, conformément aux loix sur les transactions.

Les débiteurs qui n'ont pas réclamé leurs titres dans les délais prescrits, seront relevés de la déchéance & ne seront obligés de payer que le capital réduit d'après les échelles de dépréciation, & les intérêts dans les proportions établies.

On demande d'un côté la question préalable sur le projet, & de l'autre, l'impression.

Génissieux appuie la question préalable: les délais qu'on vous propose, dit-il, ne peuvent qu'être très-nuisibles au commerce, & parviendront à jeter encore la défiance dans les esprits. Si le projet de la commission étoit adopté, les capitaux qui sont déjà très-rare le deviendroient encore davantage; & sous tous ces rapports, je demande que la question préalable soit mise aux voix.

Appuyé! s'écrient plusieurs membres.

Le rapporteur observe que l'intention de la commission

n'est pas que son projet soit adopté sans discussion: il demande que le conseil veuille bien en ordonner l'impression.

Eudes partage l'avis de Génissieux; & , après quelques débats, le conseil arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet.

On procède ensuite au scrutin pour le renouvellement de la commission des inspecteurs.

Quelques membres reviennent contre la décision prise par le conseil, relative au projet présenté par Thiessé. Après d'assez longs débats, cette décision est maintenue.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 6 pluviôse.

Sur le rapport de Lefebvre-Cayet, le conseil approuve cinq résolutions du 3 nivôse, qui statuent sur les opérations de diverses assemblées primaires.

Sur le rapport du même membre, le conseil rejette cinq autres résolutions de la même date, relatives au même objet, attendu que les formes voulues par la loi n'ont pas été observées.

On procède au renouvellement de la commission des inspecteurs. Les nouveaux membres sont Descomberousse, Bordas, Bourdon (de l'Orne), Cornudet & Tarteyron.

Bourse du 6 pluviôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente viagère.....	9 f.
Idem cour....	59 $\frac{1}{2}$; 59 $\frac{7}{8}$.	Rente provis.....	10 f. 63 c.
Hambourg....	191 $\frac{1}{2}$, 189 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....	1 f. 40 c.
Madrid.....	11 f.	Bon.....	1 f. 40 c.
Mad. effect.....	14 f.	Bon.....	1 f. 40 c.
Cadix.....	11 f.	Bon des 6 der. mois de l'an 6,	85 f.
Cad. effect.....	14 f.	Or fin.....	107 f.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 94 $\frac{1}{4}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f. 75 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 29 c.
Genève.....	Quadruple.....	82 f. 50 c.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ bôn.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	1 $\frac{1}{2}$ per.	Guverain.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier... ..	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Espirit $\frac{2}{3}$, 360 à 370 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.	
		— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.	
		— Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 cent. — Sucre d'Anvers,	
		2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 20 à 30 c. — Savon	
		de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent. —	
		Coton des isles, 4 f. 25 c à 5 f. 25 c. — Sel, 0 f.	

Métrologie linéaire universelle, ou Transformations générales des poids, mesures & monnoies de tous les pays de la terre; par le moyen du Comparateur du citoyen Aubry. Prix, 7 fr. 20 cent. en feuille franc de port; 8 fr. avec les tableaux collés sur carton; & 9 fr. avec le Comparateur placé dans un étui. A Paris, chez l'éditeur, quai des Augustins, n°. 42.

Cet ouvrage remplit son titre; il indique des moyens faciles de trouver le rapport universel des poids, mesures & monnoies de tous les pays, & de convertir les anciennes mesures en nouvelles.

Nota. Le citoyen Aubry prévient le public qu'il tiendra toujours ses ouvrages en parties séparées, pour faciliter à ceux qui se sont procuré le Comparateur, le moyen de compléter la collection sans faire un double emploi.

A. FRANÇOIS.